CAHIER DES CHARGES TECHNIQUES

(CCTP)

Relatif à l'étude portant sur la :

Mise à jour du référentiel technico-économique des cultures de fruits et légumes et d'élevage et élaboration d'outils de transfert de simulation en GUYANE

Mode de passation :

La procédure de consultation utilisée est celle de la procédure adaptée conformément aux articles R2123-1 à R2123-7 du Code de la commande publique.

Date et heure limites de réception des offres :

Le 16 octobre 2026 à 12h (Paris)

ODEADOM

(Office de Développement de l'Economie Agricole d'Outre-Mer)
12 rue Henri Rol-Tanguy - TSA 60006
93555 MONTREUIL CEDEX

Table des matières

		Page
I.	Contexte de l'étude	3
II.	Objet de l'étude	3
III	Présentation travaux d'étude	4
3.1.	Déroulement de l'étude	4
3.2.	Modalités pratiques d'intervention	6
3.3.	Éléments attendus de la part du prestataire	7
3.4.	Calendrier	8

ANNEXES

Annexe 1 : Ressources bibliographiques	9
Annexe 2 : Liste indicative de productions	10

I. Contexte de l'étude

Le référentiel technico-économique constitue un outil stratégique pour l'accompagnement et la structuration des filières végétales et animales. Il permet aux producteurs, aux organisations professionnelles et aux partenaires agricoles d'accéder à des données fiables sur les coûts de production, les rendements et la rentabilité des cultures.

Le premier référentiel technico-économique (RTE) de la Guyane a été créé en 1988. Il a depuis subit 2 actualisations en 2012 et 2019. La version 2019 du document comprend 53 fiches techniques dont 10 fiches en production animale et 43 en production végétale.

Depuis, la Guyane a été impactée par différents éléments : le COVID en 2019, les 2 calamités agricoles (inondation et sécheresse) en 2023 et 2024, les maladies du manioc et HLB sur agrumes depuis 2023. La crise en Ukraine a fortement impacté le coût des intrants en élevage et en culture.

De plus, l'évolution des techniques culturales et d'élevage, l'augmentation des coûts des intrants, les variations de rendements ont rendu les données du RTE 2019 obsolètes.

Une nouvelle mise à jour en 2026 s'impose donc compte tenu, notamment, des écarts constatés entre les données du RTE 2019 et des sources plus récentes d'informations. Cette actualisation du RTE est d'autant plus nécessaire dans un contexte d'ouverture sur les marchés sud-américains (problématique du Mercosur).

II Objet de l'étude

L'objectif est d'actualiser et d'enrichir le référentiel technico-économique des cultures de fruits et légumes et d'élevage de la Guyane afin :

- de permettre l'évaluation des projets de création ou de modernisation d'entreprises agricoles, sur la base, notamment, du plan d'entreprise (PE) requis pour les dossiers d'installation de jeunes agriculteurs ou de la note technico-économique (NTE) constitutive des dossiers de demande d'attribution foncière ;
- d'objectiver l'attribution des aides à l'installation et à la modernisation qui doivent permettre la viabilité économique du projet et plus largement améliorer le « niveau global des résultats de l'exploitation ». Cette amélioration est appréciée au travers des résultats prévisionnels (4 ans pour la dotation jeunes agriculteurs) de l'exploitation ainsi que des revenus que le porteur de projet en retirera ;
- d'évaluer les potentialités de productions de zones agricoles existantes ou à créer ;
- d'estimer les coûts d'installation (investissements, mise en valeur, temps de travaux…) ramenés à la surface en vue d'évaluer la faisabilité et la viabilité de projets d'installations agricoles qui résultent d'attribution de foncier majoritairement en zone boisée ;
- de contribuer aux critères d'analyse des demandes d'autorisation d'exploiter pour le Schéma Directeur Régional des Exploitations Agricoles (SDREA) de la Guyane en cours d'élaboration ;

- de contribuer au calcul d'indemnisations lors de calamités agricoles en servant de référence lors de la réalisation des barèmes ;
- de fournir un outil de transfert et de simulation utilisable par les services publics d'appui au secteur agricole, aux techniciens, aux services de conseil et à tous ceux qui accompagnent les agriculteurs dans la gestion de leur exploitation et dans le montage de leurs projets.

III. Présentation des travaux d'étude

3.1. Déroulement de l'étude

Recueil des données

Les informations contenues dans le référentiel proviennent des comptabilités de gestion des exploitations agricoles communiquées soit par un centre de gestion soit directement par les agriculteurs. Les données contenues dans ces documents sont confidentielles. Il sera rappelé aux membres des groupes de travail qu'ils doivent se considérer liés par une obligation de réserve absolue.

Le recueil de données devra également s'appuyer de ressources bibliographiques identifiées en amont par le commanditaire ainsi que par le prestataire lui-même. Des références bibliographiques indicatives ont été proposées dans l'annexe 1. Dans le cas de sources bibliographiques identifiées par le prestataire, il devra les communiquer au commanditaire afin que celui-ci puisse vérifier de la cohérence de cette utilisation. Cette recherche bibliographique ne doit pas dépasser 1 mois et fera l'objet d'un rendu au deuxième COPIL.

De plus, des enquêtes terrains devront être réalisées sur différentes typologies d'exploitations afin d'appuyer les données bibliographiques.

L'échantillon d'exploitants à cibler devra être établi en collaboration avec le service statistique de la DGTM qui participera également à la phase de collecte sur le terrain. Les exploitants déclarants au RPG 2025 seront priorisés. Cette collecte devra s'appuyer sur les données existantes, et, entre autres, sur les réseaux de référence animés par IFIVEG, INTERVIG, l'observatoire du bio…

Les informations collectées doivent permettre de répondre aux différents objectifs cités ci-dessus, tenant compte de l'hétérogénéité du territoire et des pratiques. Elles devront être statistiquement représentatives.

Recommandations générales

Pour chaque spéculation, le système de production et de commercialisation devra être spécifié (par exemple : pour les productions maraîchères, au moins trois systèmes de cultures devront être détaillés : plein champs irrigués et non irrigués ainsi que culture sous serre irriguée, hors sol…).

Concernant la production animale, il faudra expliciter la durée de retour sur investissement et le besoin en trésorerie avant la vente du premier animal.

De plus, si les caractéristiques agro-pédologiques ou d'éloignement (communes isolées) rendent le découpage nécessaire, les petites régions devront être mentionnées.

Les surcoûts liés à la production agricole dans les communes isolées devront être pris en compte.

Une liste indicative des productions (végétales et animales) est fournie en annexe 2. Cette liste servira de base pour définir la liste définitive qui sera finalisée en COPIL.

Sur le modèle des fiches existantes des précisions devront être apportées s'agissant notamment :

- du recueil de la production réelle de la parcelle, la production récoltée et la production commercialisée en fonction du niveau d'intensification du système de production et de sa localisation géographique ;
- des rendements et taux de pertes (évolution temporelle en fonction de la date de création de l'atelier et de la technicité requise) ;
- du recueil des prix qui doit différencier les prix selon les divers modes de distribution (vente directe, organisation de producteurs, grossiste, détail …) ;
- des charges opérationnelles ;
- du calcul détaillé des marges brutes qui doit indiquer une fourchette avec un maximum, un minimum et une moyenne, reflétant l'hétérogénéité des résultats.

Pour chaque cycle de culture (durée < 1an) ou année de production, la main d'œuvre, incluant le travail de l'exploitant, sera explicitée en nombre « d'heures raisonnables » par unité de référence (surface en culture, nombre de têtes, surface de bâtiment d'élevage…).

Les temps de travaux par type d'opération seront détaillés (implantation, entretien, récolte, gestion des élevages…). Dans le cas où certaines actions ne pourraient être réalisées par une personne seule, le besoin incompressible en main d'œuvre supplémentaire devra être exprimé. L'évaluation du temps de travail sera complétée par un coût horaire raisonnable de main d'œuvre occasionnelle.

Valeur moyenne

Afin de corriger les distorsions résultant des aléas économiques et agro-climatiques, les données proposées seront le résultat de la moyenne des données observées sur trois des cinq dernières années, excluant les deux années présentant des valeurs extrêmes.

Une valeur moyenne (moyenne olympique) sera ainsi calculée à partir des données constatées sur les trois ans. Les prix indiqués seront également le résultat d'une moyenne sur trois ans des prix courants.

Enquêtes terrain

Les enquêtes ne devront pas reposer uniquement sur les dires des agriculteurs. Des mesures, tenant compte des itinéraires techniques devront être réalisées, non systématiquement, mais a minima afin de vérifier les données de rendements.

Les informations collectées devront être corroborées par les données économiques et comptables disponibles. De plus, les résultats issus des travaux des réseaux de fermes de

référence pourront être utilement mis en parallèle avec la bibliographie et les enquêtes terrain réalisées.

Les références ne seront établies, pour une activité donnée, que si le territoire dispose d'échantillons d'exploitations suffisamment importants afin de garantir la confidentialité des informations utilisées. Aussi l'échantillon devra comporter au minimum 10 exploitations représentatives du système de production étudié. Cet échantillon sera validé lors du 1er COPIL.

Dans le cas de l'agriculture professionnalisée, en maraîchage et arboriculture, les zones d'Iracoubo, Javouhey, Régina et Cacao seront considérées comme prioritaires pour les enquêtes terrains.

Dans le cas de cette agriculture professionnelle (production végétale et animale), deux typologies d'exploitations devront être prises en compte. Il s'agit d'exploitation en début de production, avec une antériorité inférieure à 5 années ainsi que des exploitations en "routine" avec une antériorité supérieure à 5 années.

Des enquêtes devront également être réalisées sur des *systèmes d'abattis-brûlis*. Le nombre d'exploitations et la couverture territoriale de ces enquêtes seront définis en COPIL.

Outil de transferts et de simulation

Un **outil de restitution opérationnel** (tableaux de synthèse + fiches cultures utilisables en conseil, formations, etc.) est également attendu.

Il prendra la forme d'une application ouverte et paramétrable visant à faciliter la lecture du RTE et sa mise à jour (données des groupes d'exploitations types existants), voire l'ajout de nouveaux groupes d'exploitations types nouvellement identifiés.

Cette application sera être mise à disposition des concepteurs de projets. Un guide d'utilisateur précisant les modalités de formation, de mise à disposition et de maintenance devra accompagner l'application. Elle devra également permettre de réaliser des simulations à partir de critères définis par l'utilisateur.

3.2. Modalités pratiques d'intervention

Les travaux s'inscrivent dans une démarche de projet. À cette fin, un comité de pilotage est mis en place. Lors de réunions régulières, il examine, oriente et valide la réalisation de chaque étape du projet ; il arrête les modalités de valorisation et de diffusion des données ainsi que le contenu des publications finales.

L'étude sera pilotée par un comité de pilotage constitué de la **DEAAF/DGTM, l'ODEADOM, la CTG et la Chambre d'Agriculture** et par un **comité technique** composé d'un représentant de l'ODEADOM, de la DEAAF (SEAF et SISA), des Interprofessions IFIVEG et INTERVIG, de la chambre d'Agriculture et de BIOSAVANE. Selon l'ordre du jour, des experts choisis sont susceptibles de participer aux comités de pilotage.

Un minimum de quatre comités de pilotage sera prévu :

- 1 COPIL de démarrage et de cadrage de l'étude : validation de la méthodologie

- 1 COPIL de validation de la détermination de l'échantillonnage sur la base de l'analyse bibliographique
- 1 COPIL de mi-parcours avec remise d'une synthèse intermédiaire
- 1 COPIL à la fin de l'étude pour valider les résultats finaux.

Le prestataire assurera la présentation de l'avancée du projet sous forme de diaporamas, et la production de compte-rendu des réunions du comité de pilotage.

Le prestataire pourra en tant que de besoin proposer la tenue de réunions techniques intermédiaires pour réaliser des bilans d'étape le cas échéant.

3.3. Éléments attendus de la part du prestataire

Éléments méthodologiques

Le prestataire proposera une méthodologie adaptée aux objectifs de l'étude et devra préciser le phasage de celle-ci.

Il devra :

- expliciter de manière précise les moyens et méthodes qu'il compte mettre en œuvre pour atteindre les objectifs fixés dans le cadre de l'étude et délivrer les prestations attendues.
- être force de proposition et mettre à disposition son savoir-faire en matière d'enquête et de recueil de données technico-économiques
- indiquer les parties de l'étude qui feront éventuellement appel à la sous-traitance ainsi que les noms et références des sous-traitants.

Résultats et Livrables

Le soumissionnaire s'engage à remettre les livrables suivants :

- Un rapport final
- Un outil de transfert et de simulation (application)

Le rapport final

Le rapport devra comprendre :

1) Description des *systèmes de production* représentatifs (productions, modes de conduite, …)

- Une fiche d'identification par systèmes agricoles de la Guyane : Carte renvoyant vers des fiches de type carte d'identité des systèmes de production dominants (caractérisation géographique et agronomique)

2) Fiche technico-économique par type de production (listé de manière indicative en annexe 2)

- Une analyse complète et détaillée des références technico-économiques par type de production (végétales et animales)

- La présentation des résultats par type de production, système technique, niveau d'intensification,
- L'élaboration de fiches technico-économiques synthétiques standardisées par production
- Une analyse comparative avec les référentiels précédents (écarts, explications, tendance)

Formats de diffusion

- Présentation claire, synthétique, directement utilisable par les techniciens ou exploitants :
- Format homogène, avec les indicateurs clés : rendements moyens, charges par poste, marges nettes, temps de travail, points de vigilance, etc.
- Version PDF et/ou HTML (type RShiny) + modifiables (Word, InDesign si applicable) Sous une forme de document facilement diffusable (format numérique PDF)
- Sous forme de tableurs permettant une exploitation numérique des données (format Excel ou LibreOffice)
- Les bases de données nominatives de calcul et de référence seront être adressées au service statistique de la DGTM – DEAAF

3) Fiches complémentaires (annexes du RTE) :

Répertoire des institutions et des organismes de production

Glossaire

Typologie des exploitations agricoles de Guyane

Méthodologie de l'étude : Actualisation du RTE

Mécanismes de défiscalisation

Prix des intrants agricoles

Prix des agroéquipements et engins agricoles

Remarques :

Un **rapport intermédiaire sera transmis** à mi-parcours sur l'avancement de l'étude, soumis à validation du COPIL (document sous format modifiable « traitement de texte »).

Le rapport final intégrera si existant le référentiel de coûts raisonnables qui sera communiqué par l'autorité de gestion (piste agricole, défriche, matériel agricole, …). Ce référentiel pourra être complété s'agissant, notamment, des matériels agricoles nécessaires à la mise en œuvre des spéculations figurant dans le RTE.

L'outil de transfert et de simulation

Application ouverte et paramétrable permettant l'utilisation et la mise à jour des fiches et la création de nouvelles fiches :

- Mode opératoire utilisateur sous format numérique (pdf et/ou html) et modifiable (excel ou calc)
- Mode opératoire paramétrage sous format numérique (pdf et/ou html) et modifiable (excel ou calc)
- Modalités de maintenance sous format numérique (pdf et/ou html) et modifiable (excel ou calc)
- Kit de formation sous format numérique et modifiable
- Phase de test et ses résultats

3.3. Calendrier

L'étude devra démarrer à compter de la date de notification. La durée de l'étude est conclue pour une durée de 12 mois à compter de sa date de notification au titulaire.

Le prestataire devra détailler le planning prévisionnel de réalisation de l'étude en y mentionnant les dates cibles des réunions de pilotage, le cas échéant.

ANNEXES

Annexe 1 : Ressources bibliographiques

Annexe 2 : Liste indicative des productions

Annexe 1 : Ressources bibliographiques

- R. LECLERC, Accompagner la transition des agriculteurs vers une meilleure structuration de la filière grâce à la mise en place d'un schéma de diffusion des plants sains d'agrumes : une étude des freins et leviers sociaux, techniques et économiques.
- AGUERA & LEVALLOIS, L'approvisionnement local de la restauration collective dans l'Ouest Guyanais, un moteur pour le développement agricole ?
- MILLET-TRÉBOUT, P. 2018. Diversité et mutation des agricultures familiales au contact d'une urbanisation accélérée entre Saint-Laurent du Maroni et Apatou, 130: Montpellier SupAgro.
- SLAMANI, D. 2018. Contribution à la réflexion collective autour d'un schéma de développement agricole de l'ouest Guyanais Etude du village de Javouhey : noyau dense de production horticole en mutation, 119: Montpellier SupAgro.
- Marguin, J.-R. 2018. Diagnostic agraire sur les communes de Mana et d'Awala-Yalimapo. Quand la houe côtoie le tracteur : une agriculture à deux vitesses, 172 Montpellier SupAgro.
- GALLEGO, Élaboration du schéma directeur de développement agricole de la plus grande commune de France, isolée au cœur de la forêt Amazonienne. Le cas du bourg de Maripa-Soula, dans le Haut-Maroni en Guyane
- GALLEGO, V. and N. Astar. 2020. Rapport de Programmation 2020-2027 - Schéma Directeur de Développement Agricole et Alimentaire de l'Ouest Guyanais (SDAOG), 123: Communauté de Communes de l'Ouest Guyanais.
- VANSYNGHEL B. Aux prémices d'une filière Wassaï (açaí, Euterpe Oleracea) informelle organisée, 2019
- GUYANE CONSULT, 2018, « Etude agro-économique des surcoûts liés à la production agricole dans les communes isolées. », Cayenne, Guyane Consul
- MARZIN & ANDRIEU, Étude sur les freins et leviers à l'autosuffisance alimentaire : vers de nouveaux modèles agricoles dans les départements et régions d'outre-mer Version finale

Annexe 2 : Liste indicative des productions

Fruits	Légumes et cultures vivrières	Elevage
Melon	Aubergines	Bovins
Pastèque	Aubergines AB	Bubalins
Gingembre	Concombre	Caprins naisseurs-engraisseurs
Banane bacove	Concombre AB	Ovins naisseurs-engraisseurs
Banane AB	Giraumon	Porcs charcutiers
Ananas	Giraumon AB	Poules pondeuses
Papaye irriguée	Courgette	Poules pondeuses AB
Papaye non irriguée	Tomates plein champ	Poulets de chair
Pitaya	Tomates sous serre	Poulets de chairs AB
Maracuja	Tomates sous serre hors-sol	Pâturage : création et entretien
Oranges	Tomates AB	Production de foin
Mandarines	Chou pommé	
Citron	Chou pommé AB	
Citron AB	Salades	
Association citrons / banane	Salades AB	
Coco	Laitue	
Cupuaçu	Poivrons plein champ	
Cacao	Poivrons sous serre	
Wassaï	Piments plein champ	
Wassaï AB	Piment sous serre	
Parépou	Piment végétarien	
Vanille	Haricots	
Chadek	Haricots AB	
Fruit du Jacquier AB	Gombo	
Pastèque AB	Oignon vert	
	Persil	
	Ciboule	
	Patate douce	
	Patate douce AB	
	Banane plantain	
	Cultures vivrières	
	Igname	
	Dachine	
	Cramanioc en monoculture	
	Cramanioc en association	